

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-1-8

Séance du jeudi 10 décembre 2009

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ET LE DEPARTEMENT POUR LA PERIODE 2010-2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,
- VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, fixant notamment le seuil des contributions des communes et EPCI au budget des SDIS,
- VU la loi n° 2004-311 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,
- VU le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques arrêté par le Préfet du département du Haut-Rhin le 21 juillet 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines en date du 26 novembre 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention jointe au rapport ;
- Autorise le Président du Conseil Général à la signer;

- Fixe la contribution départementale du Département au budget du SDIS à 20 473 000 € (vingt millions quatre cent soixante-treize mille €uros) pour l'exercice 2010 ;
- Inscrit les crédits nécessaires sur le programme C782, chapitre 65, fonction 12, nature 6553.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
1 abstention : M. Hubert MIEHE